

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
MOT DE LA DIRECTION	2
COMMENT UTILISER LE CARNET SCOLAIRE	3
NOS PARTENAIRES	4
PRÉAMBULE.....	5
RÈGLES DE CONDUITE	6
PROCESSUS GRADUÉ DES INTERVENTIONS	7
RÈGLES DE FONCTIONNEMENT.....	9
RÈGLEMENTS CONTRE L'INTIMIDATION, LA VIOLENCE, LE TAXAGE ET LA CYBERINTIMIDATION.....	12
RÈGLEMENTS POUR LES ÉTABLISSEMENTS DES SECTEURS JEUNE ET ADULTE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF.....	15
INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES ET MESURES D'AIDE	16
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	19
LES ACTIVITÉS À L'ÉCOLE	20
LA CHARTE DE L'ESPRIT SPORTIF	21
HORAIRE DES PÉRIODES DE COURS.....	21
EXEMPLE D'UNE PAGE DE TITRE	21
MES RÉSULTATS SCOLAIRES	22
CIRCULATION DANS L'ÉCOLE	24
HORAIRE DES RÉCUPÉRATIONS.....	25
MA ROUTINE DE DEVOIRS/ÉTUDE	26



320, rue de l'Église
Donnacona (Québec)
G3M 2A1
Téléphone : 418 285-2612
Télécopieur : 418 285-4672
Courriel : esdo@csportneuf.qc.ca

MOT DE LA DIRECTION

Chers parents, chers élèves,

D'emblée, nous nous permettons de rappeler la mission du système d'éducation qui est d'instruire, de socialiser et de qualifier pour favoriser la réussite de tous. Ainsi, jour après jour, l'équipe de l'École secondaire de Donnacona consacre son temps et ses énergies à créer un milieu de vie qui favorise le respect, l'autonomie et la responsabilité. Par le biais de ces valeurs, nos intentions éducatives sont orientées vers l'organisation d'un milieu de vie sain et stimulant, favorisant la prise en charge personnelle et l'encouragement des initiatives reliées au développement durable.

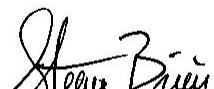
Or, la prise en charge personnelle se traduit par des moyens concrets, tel ce carnet utile à la planification et à la réalisation du travail scolaire. Nous vous invitons à prendre connaissance des règles de vie de notre établissement scolaire et d'apposer votre signature à la première page de ce carnet en guise d'engagement.

Finalement, chers élèves, il importe de vous rappeler que vous êtes les premiers responsables de votre réussite scolaire. Parallèlement, nous, les membres de l'équipe-école, en collaboration avec vos parents, demeurerons de fidèles accompagnateurs pour vous conduire vers votre réussite éducative.

Bonne année scolaire 2020-2021!



Céline Morasse
Directrice



Jacinthe Bédard
Directrice adjointe



Steeve Brière
Directeur adjoint



Joël Garneau
Directeur adjoint

COMMENT UTILISER LE CARNET SCOLAIRE

1. Note au fur et à mesure les informations transmises par chacun des enseignants.
2. Si un devoir est donné, note ce qui est à faire la journée même **et** inscris à la date de remise : « remettre devoir ».
3. Inscrис la date d'un test, d'une évaluation ou d'un examen à la date indiquée lorsque l'information est transmise.
4. Inscrис ensuite, à au moins 2 endroits différents (la veille de l'examen et 3 jours avant, par exemple), la matière à étudier.
5. Note tes récupérations afin de mieux planifier tes devoirs et ton étude.
6. Finalement, n'oublie pas d'inscrire tes activités de loisirs en soirée.

À GARDER EN TÊTE

- ★ En fin de journée, afin de ne rien oublier pour tes devoirs et ton étude, il est **IMPORTANT** de bien regarder ton carnet scolaire lorsque tu fais ton sac avant de quitter l'école.
- ★ Au moment de commencer tes devoirs et ton étude, ouvre **TOUJOURS** ton carnet scolaire en premier et garde-le ouvert devant toi. Cela te permet de ne rien oublier et d'évaluer la priorité de chaque tâche.

Source : Valérie Morasse, psychoéducatrice et Anabel Morissette, stagiaire en psychoéducation (2016)

PRÉCISIONS IMPORTANTES

- On entend par **ÉCOLE** le lieu physique (bâtiment et terrain qui l'entourent) et tout autre endroit où se déroule une activité sous la responsabilité de l'école (échanges étudiants, journées d'activités, sport scolaire, visites, transport scolaire, etc.).
- Le présent règlement s'applique en tout temps (jours de classe, jours d'examens, voyages, activités parascolaires, etc.).
- **EXCEPTIONNELLEMENT**, le présent règlement pourrait être modifié pendant l'année scolaire, et ce, sans préavis. Dans une telle situation, le règlement serait présenté au CCS (comité consultatif syndical) et au CÉ (conseil d'établissement) pour approbation. Le personnel, les élèves et leurs parents en seraient avisés. Les parents peuvent faire entendre leurs suggestions ou commentaires à travers le conseil d'établissement.

NOS PARTENAIRES



Réseau des alliés

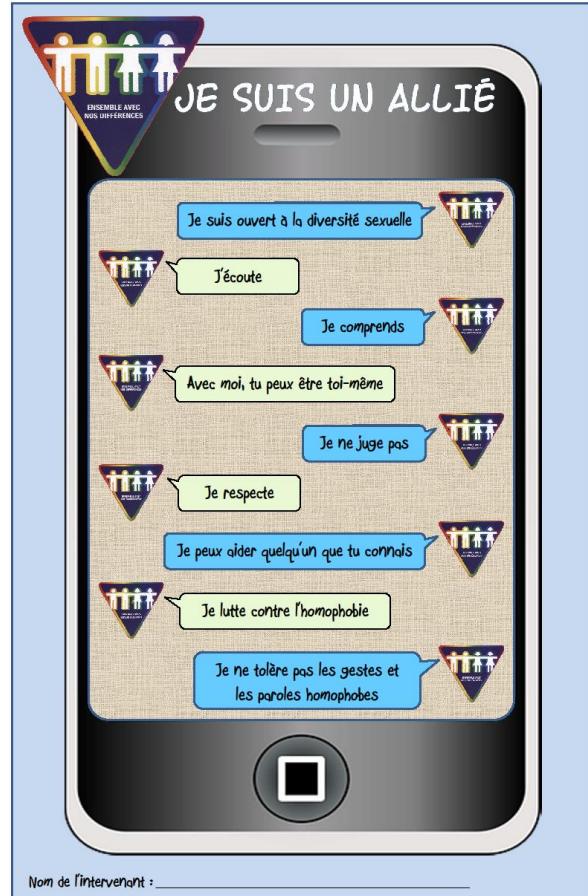


GAI ÉCOUTE : 1-888-505-1010

TEL-JEUNES
www.teljeunes.com
1 800 263-2266



Système de dénonciation confidentiel
Courriel : [jenparle@csportneuf.qc.ca](mailto:jeparle@csportneuf.qc.ca)



CLINIQUE JEUNESSE

Contraception, grossesse, interruption de grossesse, dépistage des ITSS, écoute et conseils.

- | | |
|---|-------------------------|
| → CLSC DONNACONA (jeudi) | 418 285-2626 poste 4936 |
| → CLSC SAINT-RAYMOND (lundi matin) | 418 337-4611 poste 2453 |
| → CLSC SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES (mardi matin/2 sem.) | 418 268-3571 poste 6259 |

Tu peux également prendre rendez-vous avec l'infirmière de ton école (local 2108).

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale

Québec

PRÉAMBULE

PRINCIPES DE BASE D'UN FONCTIONNEMENT HARMONIEUX

- Toute personne a droit au respect dans l'école.
- Toute personne a droit de vivre dans un milieu de vie sain et sécuritaire, favorisant l'épanouissement et la réussite scolaire.

SE RESPONSABILISER

Une définition

Responsabiliser, c'est rendre conscient de ses responsabilités, c'est rendre apte à prendre des décisions judicieuses et pertinentes, c'est rendre apte à répondre de ses actes ou de ceux dont on a la charge.

Il est de la responsabilité de tous de :

- Être présent aux cours, aux stages ou à toutes autres activités prévues à l'horaire.
- Être ponctuel.
- Avoir le matériel nécessaire, et ce, en fonction de la discipline.
- Adopter une attitude respectueuse envers soi-même, la propriété de l'école, les autres élèves, l'autorité, et ce, sans discrimination.
- Porter des vêtements qui respectent le code vestimentaire.
- Avoir des vêtements d'éducation physique adaptés à l'activité.
- S'identifier aux adultes de l'école si demandé.
- Reprendre les évaluations dans les délais prévus.
- Effectuer proprement les travaux demandés et les remettre à temps.

RÈGLES DE CONDUITE

1. ASSIDUITÉ

COMPORTEMENT ATTENDU	CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES
<p>Je suis présent à tous mes cours selon l'horaire prévu.</p> <p>Lors d'une absence à un cours, je dois m'assurer, auprès de mes pairs, du travail et des devoirs à faire durant mon absence.</p> <p>Toute absence doit être motivée au préalable par les parents, en appelant au secrétariat de l'école au 418 285-2612.</p> <p>Les motifs d'absence autorisés par la LIP (Loi sur l'instruction publique) sont mortalité et maladie. Pour toutes autres raisons, une entente avec la direction de l'école est nécessaire. LA DIRECTION SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER UNE MOTIVATION POUR MOTIF NON VALABLE.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Retenue;• appel aux parents;• avis écrit envoyé aux parents par l'élève;• mesures prises à la discrétion de la direction.

2. PONCTUALITÉ

COMPORTEMENT ATTENDU	CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES
<p>Je me présente en classe AVANT le son de la 2^e cloche qui indique le début de chaque cours.</p> <p>Mon arrivée APRÈS la cloche du début du cours sera considérée comme un retard non motivé.</p>	<p>L'accumulation de retards non motivés (5) entraînera une retenue.</p> <p>En présence de récurrence de retards non motivés, des conséquences sont appliquées à la discrétion de la direction.</p>

3. MATÉRIEL SCOLAIRE

COMPORTEMENT ATTENDU	CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES
<p>Je me présente en classe muni du matériel nécessaire pour le cours (exemple : manuels, crayons, papier, règle, gomme à effacer, vêtements d'éducation physique, etc.).</p> <p>Note : L'eau est la seule boisson tolérée en classe.</p>	Au 4 ^e oubli, une retenue sera attribuée.

4. RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ

COMPORTEMENT ATTENDU	CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES
<p>Je prends soin du matériel mis à ma disposition ou qui appartient à l'école.</p> <p>Les casiers sont la propriété de l'école et ils me sont prêtés pour une année. Je sais que je suis responsable de mon casier et de la propriété de celui-ci. Je dois le garder verrouillé en tout temps, car l'école ne se porte pas garante des objets personnels perdus ou volés.</p>	<p>Le matériel volontairement endommagé, perdu ou volé devra être nettoyé, réparé ou remplacé par l'élève et ses parents.</p> <p>Pour le vandalisme, veuillez consulter cette section du code de vie.</p>

5. RESPECT DES AUTRES

COMPORTEMENT ATTENDU	CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES
<p>En tout temps, je respecte en geste et en parole tous les adultes de l'école, ainsi que mes pairs.</p>	<p>Une conséquence sera attribuée selon la gravité et la fréquence du comportement.</p> <p>Une suspension interne ou externe pourrait être envisagée.</p>
<p>En lien avec la pandémie, nous exigeons le port du couvre-visage selon les directives ministérielles et la Santé publique.</p>	<p>Si l'élève se présente sans son couvre-visage :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Lui fournir un masque.2. Lui fournir un masque et appel aux parents.3. Lors de la remise d'un masque pour la 3e fois, il doit le payer au coût de 2 \$.

6. RESPECT DE L'AUTORITÉ

COMPORTEMENT ATTENDU	CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES
<p>Je suis les consignes demandées par tout adulte de l'école dans le temps demandé.</p>	<p>Une conséquence sera attribuée selon la gravité et la fréquence du comportement.</p>

PROCESSUS GRADUÉ DES INTERVENTIONS

Les étapes d'intervention du personnel auprès des élèves suivent la progression indiquée ci-dessous :

- L'intervention éducative selon les modalités prévues au code de vie est faite par la première personne qui intervient ou par la personne qui est responsable de l'élève à ce moment.
- Dans le cas où cette personne juge qu'un soutien supplémentaire ou un suivi doit être apporté à l'élève, elle réfère celui-ci au tuteur, à l'intervenant de niveau de l'élève ou à la direction adjointe.

- Lorsque la situation lui est transmise, l'intervenant rencontre l'élève et peut solliciter la collaboration d'un professionnel, d'un enseignant ressource, d'un membre de la direction ou d'un partenaire.
- La contribution de tous ces intervenants à la mise en place des actions doit découler d'une analyse et répondre à un niveau d'intervention universel, ciblé ou dirigé, le tout s'intensifiant selon la situation.

Dans le cas de manquements majeurs, la direction se réserve le droit de passer à des étapes subséquentes selon la gravité ou la fréquence du geste posé.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

1. INTERDICTION DE FUMER

COMPORTEMENT ATTENDU	CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES
Conformément à la loi sur le tabagisme, il est interdit de fumer et de vapoter en tout temps à l'intérieur et sur le terrain de l'école.	Selon la politique de l'école, la progression des conséquences sera en fonction des manquements et à la discrétion de la direction.

2. CODE VESTIMENTAIRE

COMPORTEMENT ATTENDU	CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES
Considérant que l'école est un lieu d'éducation visant l'apprentissage d'attitudes et de comportements sociaux, nous exigeons une tenue vestimentaire appropriée à celui-ci.	La gestion des interventions concernant les vêtements inappropriés (nature des messages véhiculés, etc.) revient à la personne en présence de l'élève. Les conséquences possibles sont : <ul style="list-style-type: none">• avertissement verbal;• changement du ou des vêtement(s);• appel aux parents.
La longueur des robes et des jupes doit être minimalement de 10 cm au-dessus du genou. Aussi, les bermudas doivent avoir une longueur minimale de 15 cm au-dessus du genou (m-cuisse).	En présence de récurrence du port de vêtements inappropriés, des conséquences sont appliquées à la discrétion de la direction.
Les vêtements doivent être opaques, couvrir le ventre, le dos et le buste. Les bretelles larges de 4 cm sont permises.	
Le port de la casquette, du capuchon ou de tout couvre-chef est permis seulement à l'extérieur de l'école, en tout temps. Pour ma sécurité, je dois être chaussé adéquatement et de façon sécuritaire.	

3. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU	CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES
Je dois trier mes matières résiduelles (déchets) dans les contenants appropriés disposés partout dans l'école.	Les gestes posés contribuent concrètement au respect de l'environnement qui préservera l'avenir des générations présentes et futures.

4. APPAREILS ÉLECTRONIQUES

COMPORTEMENT ATTENDU	CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES
L'utilisation et la possession d'un appareil électronique dit « intelligent » permettant de récupérer de l'information sont interdites en classe.	<p>Si l'élève a un appareil électronique en classe, il doit le donner à l'enseignant qui lui demande, car la gestion lui revient d'abord. À la fin de la journée, l'appareil électronique sera remis à l'élève par la direction.</p> <p>Un refus de remettre l'appareil électronique à l'enseignant sera considéré par la direction comme un refus de suivre la consigne.</p>

5. CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

COMPORTEMENT ATTENDU	CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES
<p>Les déplacements dans l'école, durant les heures de cours, doivent se faire de façon exceptionnelle. Le cas échéant, je dois avoir avec moi mon carnet scolaire signé par mon enseignant.</p> <p>Durant la période du dîner, j'ai la possibilité d'être à la salle de dégagement, aux gymnases, à la bibliothèque, au local informatique, à l'Espace 1 ou à l'extérieur de l'école.</p>	<p>La gestion des interventions concernant la circulation dans l'école (flânage, non-respect des lieux, comportements inappropriés, etc.) revient à la personne en présence de l'élève.</p> <p>Tout élève qui ne respecte pas cette règle sera rencontré par la direction qui jugera de la conséquence logique possible.</p>

6. PLAGIAT

COMPORTEMENT ATTENDU	CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES
<p>Il est interdit de plagier lors des évaluations (examens, tests, etc.).</p> <p>Je dois respecter la propriété intellectuelle des autres.</p>	<p>L'élève soupçonné de plagiat, d'intention de plagiat ou de participation à un plagiat sera dirigé à la direction <u>immédiatement</u>.</p> <p>Si la direction conclut qu'il y a eu plagiat, la note zéro sera attribuée (se référer aux normes et modalités des évaluations - document accessible sur le site de l'école).</p> <p>Toute utilisation partielle ou entière de textes, dessins, musique ou idées dont l'élève n'est pas l'auteur, dans un travail remis à un enseignant, constitue du plagiat si la référence n'est pas mentionnée, et ce, peu importe la source (manuscrit, imprimé, Internet, etc.). Si la</p>

direction conclut au plagiat, l'élève obtiendra une conséquence pouvant aller jusqu'à la note zéro pour son travail.

7. REPRISE D'UNE ÉVALUATION EN COURS D'ÉTAPE

COMPORTEMENT ATTENDU	CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES
<p>Je dois être présent lors des évaluations.</p> <p>Exceptionnellement, si je suis absent lors d'une évaluation locale, avant mon absence, je dois m'informer auprès de mon enseignant du moment et du lieu de reprise prévus. Aussi, il me revient de m'informer de la matière vue en classe lors de mon absence.</p>	<p>Si l'élève ne se présente pas à la reprise de l'évaluation annoncée par l'enseignant, et ce, sans motivation valable, la note zéro lui sera attribuée (se référer aux normes et modalités des évaluations - document accessible sur le site de l'école).</p> <p>Pour les épreuves de la commission scolaire et du ministère, se référer aux normes et modalités des Services éducatifs.</p>

8. REMISE DES TRAVAUX

COMPORTEMENT ATTENDU	CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES
<p>Je dois remettre mes travaux selon les délais prévus par l'enseignant.</p>	<p>À moins d'une entente particulière prise avant la fin du délai avec l'enseignant, l'élève qui remettra ses travaux après la date prévue accusera une pénalité de 10 % par journée de retard (jour ouvrable) (se référer aux normes et modalités des évaluations - document accessible sur le site de l'école).</p>

RÈGLEMENTS CONTRE L'INTIMIDATION, LA VIOLENCE, LE TAXAGE ET LA CYBERINTIMIDATION

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. Il n'en résulte aucune victime, même si les deux peuvent se sentir perdants. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte, geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

TAXAGE

Le taxage, c'est lorsqu'une personne tente d'obtenir un objet appartenant à une autre personne par l'extorsion, c'est-à-dire, sans son consentement et en utilisant les menaces, l'intimidation ou la force physique. Les menaces peuvent être psychologiques, physiques ou armées.

CYBERINTIMIDATION

La cyberintimidation, c'est le fait de harceler une personne ou de tenir à son endroit des propos menaçants, haineux, injurieux ou dégradants, qu'ils soient illustrés ou écrits. Les moyens de communication utilisés lors de la cyberintimidation sont les suivants : courriels, salons de clavardage (chat room), groupes de discussion, blogues, sites Web, réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Snapchat, etc.), jeux de rôle ou d'aventures en ligne, webcam et les messageries instantanées (textos). La cyberintimidation peut également être des rumeurs qu'on fait circuler, via Internet ou la téléphonie, et qui portent atteinte à la réputation d'une personne.

COMPORTEMENT ATTENDU	CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES
<p>Toute personne TÉMOIN ou VICTIME d'intimidation, d'un acte de violence, de taxage ou de cyberintimidation se doit de le dénoncer à la direction, à un membre du personnel ou par le biais du système de dénonciation.</p> <p>Courriel : jenparle@csporthneuf.qc.ca</p> <p>Selon la gravité, les parents sont informés des actes de violence et sont invités à collaborer avec les intervenants scolaires et leur jeune à la recherche de solutions. Cette démarche se fait autant avec les parents des élèves victimes que des élèves auteurs d'acte de violence.</p>	<p>Voici les étapes du protocole de l'école pour contrer l'intimidation :</p> <p>Niveau de gravité 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre par la direction adjointe ou la direction et la TES de niveau; - information sur les faits reprochés; - information sur le contenu des articles de la Loi sur l'instruction publique concernant l'intimidation et du positionnement de l'école; - gestes de réparation envers la ou les victime(s); - note au dossier de l'élève ayant posé des gestes d'intimidation. <p>P.-S. Les incidents sont consignés par un membre du comité à moins qu'il s'agisse d'un conflit ou d'un incident mineur et isolé qui a été réglé. Les informations pertinentes seront partagées aux intervenants concernés.</p> <p>Niveau de gravité 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre par la direction adjointe ou la direction et la TES de niveau; - informations sur les faits reprochés; - rappel du contenu des articles de la Loi et le positionnement de l'école; - engagements par écrit sous forme d'un contrat dans lequel les mesures de réparation sont identifiées; - le jeune devra présenter et faire signer le contrat par ses parents; - un soutien est fourni pour aider les élèves auteurs d'actes d'intimidation ou de violence à changer de comportement; - information des sanctions si le jeune ne respecte pas ses engagements; - note au dossier de l'élève ayant posé des gestes d'intimidation. <p>Niveau de gravité 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre par la direction adjointe ou la direction avec la TES de niveau;
<p>Toute plainte sera traitée de façon confidentielle.</p>	



Dans le cadre du Sondage SÉVI (Sondage pour les Écoles concernant la Violence et l'Intimidation) distribué auprès des élèves de 2^e secondaire :

87 % des élèves disent se sentir souvent ou toujours en sécurité à l'école.

- informations sur les faits reprochés et rétrospective des interventions effectuées;
- rappel du contenu de la Loi et le positionnement de l'école;
- communication aux parents en présence du jeune;
- élaboration des mesures selon la gravité des gestes reprochés; encadrement spécifique à l'intérieur de l'école, suspension, encadrement familial, plainte policière, référence à des ressources externes, etc.;
- note au dossier de l'élève ayant posé des gestes d'intimidation;
- évaluation, si nécessaire, par le Comité de coordination à la commission scolaire, exclusion, suspension définitive de l'école, etc.

Tout élève suspendu pour intimidation, violence, taxage ou cyberintimidation devra revenir à l'école, accompagné de ses parents, pour une rencontre avec la direction.

Finalement, toutes les victimes ou les parents des victimes de moins de 14 ans peuvent faire une plainte à la Sûreté du Québec.

RÈGLEMENTS POUR LES ÉTABLISSEMENTS DES SECTEURS JEUNE ET ADULTE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF

DROGUES, ALCOOL, VAPOTAGE, TABAC ET ARTICLES SERVANT À LA CONSOMMATION

Il est interdit...

- d'en consommer;
- d'en être sous l'effet;
- d'en posséder;
- d'en faire le trafic;

à l'intérieur ou sur tout le terrain de la commission scolaire et lors de toutes activités organisées par l'école. Le service du transport scolaire a prévu une suspension immédiate de trois jours pour consommation d'alcool et de drogues dans ces véhicules.

En vertu d'un jugement de la Cour suprême du Canada de 1998, le directeur et le personnel enseignant d'une école ont le pouvoir de procéder à la fouille de certains élèves, de faire des perquisitions dans les casiers et de saisir des objets dont la possession est interdite s'ils ont des motifs raisonnables de croire qu'une règle de l'école a été violée.

INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES ET MESURES D'AIDE

1. RÉCUPÉRATION

Des périodes de récupération sont offertes par les enseignants sur l'heure du dîner afin de répondre aux interrogations des élèves et les aider dans leurs apprentissages.

2. ENCADREMENT

Les locaux 2018 et 2111 sont des endroits où sont accueillis les élèves sortis de leurs cours. Une éducatrice ou un éducateur spécialisé(e) reçoit l'élève afin qu'il réfléchisse à la situation, y trouve des solutions et s'engage à les mettre en pratique. L'élève y fera ensuite le travail demandé et le terminera à la maison si nécessaire.

3. BULLETINS ET NOTE DE PASSAGE

La note de passage est de 60 % pour tous les cours.

En ce qui concerne le passage de l'élève d'un niveau à l'autre au premier cycle du secondaire, le classement de l'élève provient de la recommandation de l'équipe de niveau.

À la parution de chaque bulletin, l'élève doit vérifier si les données qui y sont inscrites sont exactes. Lorsqu'il y a erreur, l'élève doit rencontrer l'enseignant concerné. Seule la direction peut apporter une correction officielle au bulletin.

4. CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES (DES)

Pour tous les élèves qui seront inscrits pour l'année scolaire en 2020-2021.

Pour obtenir son diplôme d'études secondaires (DES), l'élève inscrit à l'un de ces niveaux pour l'année scolaire devra obligatoirement accumuler 54 unités de 4^e et de 5^e secondaire, dont un minimum de 20 unités reconnues de 5^e secondaire et ce, incluant obligatoirement la réussite des matières suivantes :

- 6 unités de français de la 5^e secondaire;
- 4 unités d'anglais de la 5^e secondaire;
- 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4 unités de science et technologie ou 6 d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- 2 unités d'arts de la 4^e secondaire;
- 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

L'élève qui réussira ce profil obtiendra son DES et pourra poursuivre ses études au niveau collégial ou en formation professionnelle. Il faut toutefois savoir que plusieurs programmes d'études de niveau collégial exigent des unités supplémentaires, notamment en mathématique ou en science.

L'élève dispose des documents et des ressources nécessaires à l'école pour faire les vérifications qui s'imposent en fonction de son choix d'orientation.

5. CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE (DEP)

De façon générale, l'élève peut accéder à la formation professionnelle au secondaire (DEP) à partir du moment où il a 16 ans au 30 septembre de l'année où il prévoit y accéder et qu'il est en voie de compléter avec succès les unités des trois matières de base de 3^e ou de 4^e secondaire (français, anglais et mathématique) selon le choix de la formation.

6. RÈGLES DE PROMOTION ET DE PASSAGE À UN NIVEAU SUPÉRIEUR

Après la 1^{re} année du premier cycle (1^{re} sec.) : L'élève du 1^{er} cycle du secondaire poursuit ses apprentissages en 2^e année du premier cycle (2^e sec.). Cependant, la direction peut établir un autre classement selon les résultats obtenus dans l'ensemble des disciplines en concertation avec les enseignants, les parents et les intervenants concernés.

Après la 2^e année du premier cycle (2^e sec.) : L'élève passe à la 1^{re} année du 2^e cycle (3^e sec.). Il est toutefois possible qu'un élève n'ayant pas terminé les apprentissages du 1^{er} cycle, selon les résultats obtenus, soit reclassé en 2^e année du 1^{er} cycle (2^e sec.). C'est ce que l'on appelle « la prolongation de cycle ».

Lors du passage vers la 1^{re} année du 2^e cycle (3^e sec.) : L'élève aura à faire un choix de parcours (général ou général appliqué). En principe, ce choix se poursuivra l'année suivante, mais l'élève pourrait aussi changer de parcours s'il le désire. Il est important de retenir que le choix de parcours n'est pas un choix qui restreint l'élève dans ses possibilités de carrière.

Lorsque l'élève passe ensuite à la 2^e année du 2^e cycle (4^e sec.) : Le principe de la promotion par matière est appliquée uniquement aux matières de base. Il est donc possible qu'un élève passe en 4^e secondaire tout en reprenant une ou des matières de 3^e secondaire. En 4^e secondaire, l'élève devra faire un choix de séquence en mathématique et en science. Ces choix auront des incidences sur le nombre de programmes d'études accessibles au niveau collégial.

De la 2^e année du 2^e cycle (4^e sec.) vers la 3^e année du 2^e cycle (5^e sec.) : Le même principe de la promotion par matière s'applique aux matières de base ainsi qu'aux matières obligatoires pour l'obtention du DES. Un élève peut donc reprendre une ou des matières de 4^e secondaire tout en étant en 5^e secondaire dans ses autres matières.

Afin de choisir le parcours de formation (en 3^e sec.) ou le cours de mathématique et de science (en 4^e sec.) répondant le mieux à ses besoins et à ses capacités, l'élève devra se référer à la présentation reçue en classe ainsi qu'au document annexé au formulaire de choix de cours. Il peut également demander l'avis professionnel de son enseignant. De plus, des informations sont disponibles sur le site Internet de l'école à partir de l'adresse suivante : www.ecolesecondairedonnacona.com → Onglet Documents → Choix de cours 2020-2021.

7. RETARD À L'EXAMEN LORS D'UNE SESSION

L'élève ne peut pas entrer dans la salle d'examen si son retard dépasse de 30 minutes le début de l'examen. Les retardataires seront déclarés ABSENTS À L'EXAMEN et convoqués à une reprise, si le motif de retard est valable. Cependant, si la direction ne considère pas le motif valable, l'élève se verra attribuer la note zéro à cette évaluation (évaluation locale) (se référer aux normes et modalités des évaluations - document accessible sur le site de l'école).

L'élève ne peut pas quitter la salle d'examen avant que les deux tiers du temps prévu ne soient écoulés.

8. EXIGENCES POUR ÊTRE ADMIS À UN EXAMEN

L'élève doit avoir suivi le cours correspondant à l'examen synthèse ou en être dispensé selon les dispositions du Régime pédagogique.

9. ABSENCE À UN EXAMEN MINISTÉRIEL

L'élève qui est absent lors d'une épreuve ministérielle devra justifier son absence. La politique du guide de sanction de la Direction de la sanction des études du MEES sera appliquée à la lettre. L'élève qui ne se présente pas à une épreuve unique sans motif reconnu se voit attribuer le code ABS sur son relevé de notes pour le cours correspondant. L'élève qui le désire peut se présenter à une autre session d'examens.

Lorsqu'un élève est empêché de se présenter à une épreuve unique pour des motifs reconnus et qu'il est impossible de procéder à l'évaluation de ses apprentissages à l'aide d'une épreuve équivalente autorisée par la Direction de la sanction des études (DSE), une équivalence pour absence motivée peut être envisagée. Les motifs suivants pourraient être reconnus par le Ministère pour justifier l'absence d'un élève à une épreuve unique du Ministère : maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale, décès d'un proche parent, convocation d'un tribunal, participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le chef de service de la DSE. Toutefois, la DSE privilégie toujours la reprise lorsque possible.

10. DEMANDE DE RÉVISION DE NOTES

L'élève qui se sent lésé a droit à une demande de révision de notes. Pour ce faire, il doit présenter à la direction de son niveau une demande écrite en indiquant les motifs.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE - EXEMPTION

Pour être dispensé des cours d'éducation physique et à la santé, un billet médical devra être remis au secrétariat. Le billet devra mentionner les raisons ainsi que la durée.

2. HORAIRE DE L'ÉLÈVE

Chaque élève doit avoir un horaire complet et doit le garder dans sa forme initiale.

3. ACTIVITÉS ÉTUDIANTES

Le droit de participer aux activités organisées par l'école pourra (après étude du cas par la direction) être retiré à l'élève qui ne répond pas aux critères suivants : assiduité, ponctualité, absences motivées, rendement scolaire, attitude et comportement positifs, etc. Il est à noter qu'en tout temps et pour toutes les activités organisées par l'école, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur, les règlements de l'école s'appliquent.

4. ASSURANCE-ACCIDENT

Les parents sont avisés immédiatement en cas d'accident. Entre autres, le déplacement en ambulance ou par taxi vers un centre hospitalier EST AUX FRAIS DES PARENTS. Il est recommandé aux parents de prendre une protection supplémentaire qui couvrira ces frais.

5. CAFÉTERIA

La cafétéria est la salle à manger de l'école, l'élève doit la garder propre. Les gens qui y travaillent font partie du personnel de l'école et ont autorité sur les élèves. **Il est interdit de manger dans les corridors du 2^e étage de l'école.**

Après avoir mangé :

- Nettoyez votre place.
- Apportez vos déchets dans le contenant de recyclage approprié.
- Rapportez votre plateau sur l'étagère.

Si les règles ne sont pas respectées, un élève pourrait se faire interdire l'accès à ce lieu.

6. BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 16 h. La bibliothèque est un lieu de travail où le calme est obligatoire. Chaque élève doit travailler de façon autonome à son poste de travail. Les responsables de la bibliothèque ont l'autorité pour exclure tout élève ne respectant pas le règlement. L'élève qui brise ou perd le matériel emprunté devra en rembourser le coût en totalité. Les sacs d'école sont interdits dans la bibliothèque. Il est important de garder l'espace propre et de replacer sa chaise lors du départ.

Prêt et retour des volumes :

- Tout prêt de livre doit être enregistré au comptoir.

- Une pièce d'identité est obligatoire pour emprunter un volume.
- Il est possible d'emprunter trois volumes pour une durée de deux cycles.
- Tout retard dans la remise des volumes entraîne une amende de dix cents (0,10 \$) par jour, par livre.
- Aucun prêt de dictionnaire pour les examens. Consultation sur place seulement.

7. UTILISATION DU RÉSEAU INTERNET ET DU MATÉRIEL INFORMATIQUE

- L'élève devra signer le *Code d'éthique des utilisateurs des ressources informatiques du Centre de services scolaire de Portneuf*.
- La manipulation et le déplacement, sans autorisation, du matériel informatique appartenant à l'école sont interdits.
- Il est interdit de connecter un périphérique (téléphone, tablette, etc.) ou de tenter de se connecter au réseau informatique sans fil de l'école sans avoir reçu l'autorisation de la direction.
- Il est interdit, en tout temps, de jouer à des jeux présentant des caractéristiques allant à l'encontre des valeurs de l'école (violence, etc.).

8. VENTES, COLLECTES ET AFFICHAGE

Aucune vente, aucune collecte, aucun affichage ne sont permis dans l'école sans autorisation écrite de la direction.

Aucun document ne peut circuler ou être affiché dans l'école sans l'approbation de la direction. L'affichage ne peut se faire qu'aux endroits désignés à cet effet. Les affiches ne portant pas l'approbation requise seront enlevées.

LES ACTIVITÉS À L'ÉCOLE

1. ACTIVITÉS SPORTIVES

Équipes parascolaires (ligue scolaire) : soccer, futsal, basketball, badminton, cheerleading et hockey. Participation aux rencontres régionales et provinciales. Plateaux sportifs libres tous les midis.

2. ACTIVITÉS ÉTUDIANTES (local 2110)

Conseil étudiant, Cervelet d'Or Desjardins, Activité du midi (Les Fêtards), sorties en plein air, comité du bal, comité de l'album des finissants, comité des Avertis, magasin du monde Chez Pépin et beaucoup d'autres...

LA CHARTE DE L'ESPRIT SPORTIF

En éducation physique, tout comme durant les activités du midi et les activités parascolaires, ton comportement a un impact majeur sur ton sport, tes coéquipiers, tes adversaires, ton entraîneur, ton enseignant, tes partisans et toi-même. Afin de favoriser un bon esprit sportif, ton école te propose un code de vie du sportif.

RESPECT :

- Considérer chaque athlète, enseignant, entraîneur, arbitre et spectateur avec respect et équité sans égard au sexe, à la race, au pays d'origine, au potentiel physique, au statut socio-économique ou à toute autre condition.
- Agir avec courtoisie et faire usage d'un langage précis et sans injures durant la pratique d'une activité, et ce, envers tous.

INTÉGRITÉ :

- Faire preuve d'honnêteté dans tes relations sportives.
- Poursuivre et honorer tes engagements jusqu'au bout.
- Refuser de gagner par des moyens illégaux ou par tricherie.

RESPONSABILITÉ :

- Démontrer que tu as la maîtrise de toi.
- Refuser toute violence verbale ou physique.
- Accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- Accepter la défaite en reconnaissant tes erreurs et le travail de l'adversaire.

ESPRIT SPORTIF :

- S'amuser avant tout.
- Contribuer à créer un climat qui reflète les valeurs du sport.
- Donner le meilleur de toi-même.
- Être capable de féliciter l'équipe adverse en situation de victoire et de défaite.

Ainsi, par cette charte, l'équipe des enseignants d'éducation physique vise à favoriser ton dépassement sur les plans physique, intellectuel et éthique par le biais de la pratique de l'activité sportive.

HORAIRE DES PÉRIODES DE COURS

Entrée	8 h	8 h 45	Après les heures régulières, seulement les élèves qui participent à une activité parascolaire supervisée par un membre du personnel peuvent demeurer à l'école (entre 15 h 50 et 19 h).
1 ^{er} cours	8 h 50	10 h 05	
Pause	10 h 05	10 h 25	
2 ^e cours	10 h 25	11 h 40	
DÎNER	11 h 40	13 h	
3 ^e cours	13 h	14 h 15	
Pause	14 h 15	14 h 35	
4 ^e cours	14 h 35	15 h 50	
Activités parascolaires	15 h 50	19 h	

EXEMPLE D'UNE PAGE DE TITRE

Page de titre (aucune ponctuation - zones réparties également)

En-tête pour la présentation des tests et travaux

<p style="margin-top: 2.5 cm;">Nom et Prénom du ou des auteurs Nom, numéro du cours, numéro du groupe</p> <p style="margin-top: 3.2 cm;">→ TITRE DU TRAVAIL Sous-titre (s'il y a lieu)</p> <p>Travail présenté à M. Prénom Nom</p> <p>Nom de l'école Date de la remise</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 2.5 cm;"></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Date</td> <td>Nom de l'élève</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Nom de l'enseignant</td> <td>Matière et groupe</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">ZONE 1</td> <td colspan="2">Titre</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">X on commence à écrire où se trouve le X et on continue son texte au début de la marge</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">ZONE 2</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">ZONE 3</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">ZONE 4</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>					Date	Nom de l'élève		Nom de l'enseignant	Matière et groupe	ZONE 1	Titre			X on commence à écrire où se trouve le X et on continue son texte au début de la marge		ZONE 2			ZONE 3			ZONE 4		
	Date	Nom de l'élève																							
	Nom de l'enseignant	Matière et groupe																							
ZONE 1	Titre																								
	X on commence à écrire où se trouve le X et on continue son texte au début de la marge																								
ZONE 2																									
ZONE 3																									
ZONE 4																									

MES RÉSULTATS SCOLAIRES

Matières	Première étape (20 %)		Deuxième étape (20 %)		Troisième étape (60 %)	
	Titre	Note	Titre	Note	Titre	Note
Français						
Mathématique						

MES RÉSULTATS SCOLAIRES

Matières	Première étape (20 %)		Deuxième étape (20 %)		Troisième étape (60 %)	
	Titre	Note	Titre	Note	Titre	Note
Anglais						
Science						

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

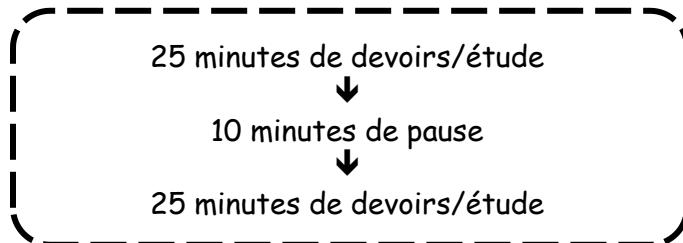
HORAIRE DES RÉCUPÉRATIONS

Matières	Jour	Heure	Local
Français			
Mathématique			
Anglais			
Éducation physique			
Science			
Univers social			
Option 1			
Option 2			

MA ROUTINE DE DEVOIRS/ÉTUDE

1. **PAUSE** - En arrivant à la maison, je prends le temps de me détendre un peu en mangeant une collation.
2. **ENDROIT CALME** - Je m'installe dans un endroit tranquille et j'éloigne toute distraction (cellulaire, etc.).
3. **CARNET SCOLAIRE** - J'ouvre mon carnet scolaire afin d'identifier clairement ce que j'ai à faire.
4. **DEVOIRS** - Je fais ensuite les devoirs prévus à mon carnet scolaire pendant plus ou moins 30 minutes. Je commence par ce qui me tente le moins ou ce qui est le plus urgent à faire. Je termine par ce que je préfère (c'est plus motivant). Je ne fais pas corriger mes devoirs par mes parents. Je vais les corriger en classe avec mes enseignants.
5. **SI JE SUIS « BLOQUÉ », VOICI CE QUE JE PEUX FAIRE :**
 - J'essaie de revoir ou de réentendre mon enseignant lorsqu'il expliquait la matière.
 - Je réfléchis à la matière vue en classe.
 - Je cherche les notions dans mes notes de cours ou dans mon manuel et je tente de comprendre.
 - Je demande de l'aide (parents, amis ou site alloprof.qc.ca).

Si je ne comprends toujours pas, je mets un point d'interrogation (?) à côté du numéro et je demande à mon enseignant de m'expliquer.
6. **JE RELIS LA MATIÈRE** - Je prends le temps de relire la matière des cours que j'ai eus pendant la journée. Je peux aussi le dire de façon verbale à mes parents (5 à 10 min. par cours).
7. **J'ÉTUDIE** - Je fais mon étude lorsque j'ai un examen à venir.
J'utilise différentes techniques pour mémoriser la matière (le dire à voix haute, faire des tableaux ou des résumés, demander à quelqu'un de me poser des questions afin de vérifier si j'ai bien compris ou retenu la matière, etc.).
8. **60 MINUTES** - Mes devoirs et mon étude devraient me prendre en moyenne 60 minutes tous les soirs. Je fais mes devoirs et étudie selon le 25-10-25.



Source : Valérie Morasse, psychoéducatrice et Jeanne Tessier, orthopédagogue (2017)

Important

Important